



Vincent Locas, avocat

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 2 août 2024

M^e Carolina Rinfret

Secrétaire

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande amendée d'autorisation pour un projet visant la construction d'une station de réception de gaz porté à Saint-Flavien

Notre dossier : 312-01042

Dossier Régie : R-4263-2024

Chère consœur,

Dans sa lettre datée du 24 juillet 2024 (B-0015), Énergir informait la Régie qu'elle évaluait l'opportunité de modifier les équipements de stockage et de regazéification de la station de réception de gaz porté à Saint-Flavien. À cet effet, Énergir souhaite confirmer à la Régie qu'elle optera pour des équipements fixes plutôt que mobiles pour la portion GNL du projet, principalement pour des raisons de fiabilité et de réduction de coûts d'opération.

Tel qu'indiqué dans la lettre susmentionnée, Énergir prépare actuellement un complément de preuve détaillant les raisons de ce changement, les options étudiées et les modifications apportées au budget du projet. Celui-ci sera déposé aussitôt que possible, au courant du mois d'août. Énergir tient toutefois à préciser que ce changement d'équipement ne vient en rien modifier la nature des activités du projet.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Marie Lemay Lachance* pour :

Vincent Locas

VL/mb